



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E36601

VALABLE JUSQU'AU 23/10/2026

ÉDITÉ LE

23/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1979

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 07/07/2019
100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BONNEVILLE 79 B 65 79B65

Siret : 315 766 717 00047

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8400281

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 7423861604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 7423861604

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/09/2025

Raison sociale : RUBIN SAS

290 ALLEE DE GLAISY
ZI DE GLAISY
74300 THYEZ

Téléphone : 04 50 98 71 96

Fax : 04 50 98 42 89

Portable :

Site Internet : www.rubin-energies.com

E-mail : info@rubin-energies.com

Responsabilité légale :
GAD (804 290 054) / RUBIN XAVIER PRÉSIDENT

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	18/09/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	23/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.